

Colmar, le 1^{er} mars 2019

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de l'éducation
nationale du Haut-Rhin,

à

Mesdames les institutrices et messieurs
les instituteurs,
Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles du Haut-Rhin,

**Division
de l'enseignant, des
moyens et de la
formation continue
du 1^{er} degré**

Dossier suivi par
Sylvie PHILIPPE
Aline MARECHAL
03.89.21.56.40
03.89.21.56.19
l68d1@ac-strasbourg.fr

Adresse postale
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
du Haut-Rhin
52-54 avenue de la
république
BP 60092
68017 COLMAR Cedex

Objet : Deuxième appel à candidature - Postes à exigences particulières et postes à profils - Rentrée 2019

Les postes à exigences particulières et à profil sont des postes pour lesquels la meilleure adéquation possible entre le profil du poste et le profil du candidat est recherchée. Ces postes sont traités en dehors du mouvement intra-départemental, sur la base d'appels à candidature qui listent les postes vacants sur lesquels les enseignants peuvent postuler. Ils ne peuvent donc pas être obtenus dans le cadre du mouvement. Les appels à candidatures sont effectués uniquement sur des postes vacants. Il est donc inutile d'envoyer sa candidature à un poste qui n'apparaîtrait pas sur la liste ci-dessous.

Les modalités de recrutement

Les candidats intéressés par l'un des postes vacants enverront une lettre de candidature motivée, sous couvert de leur IEN qui portera un avis.

Le départage des candidats se fera :

- au barème pour les postes à exigences particulières (sous réserve que les candidats possèdent les titres requis).
- par le biais d'une commission d'entretien qui établira une liste classante pour les postes à profils.

Exception :

- les enseignants ayant reçu un avis défavorable de leur inspecteur de circonscription ne seront pas reçus par la commission.
- pour les postes à exigences particulières, l'avis favorable de la commission reste valable pendant trois années scolaires. Le candidat est donc dispensé d'entretien pendant cette période s'il postule sur le même type de poste pour lequel l'avis favorable a été donné.

La nomination

La nomination sur ces postes se fera à titre définitif, sous réserve que le candidat dispose des titres requis.

La candidature à ce type de poste relève d'un choix personnel et réfléchi. Il est ainsi précisé que tout enseignant qui postule à un poste à exigences particulières ou à profil, et dont la candidature serait retenue, ne peut refuser d'être affecté sur ce poste.

De plus l'enseignant nouvellement nommé sur ce poste à profil ne doit pas participer au mouvement intra-départemental des professeurs des écoles, car il sera affecté sur ledit poste à compter du 1^{er} septembre 2019.

Vous trouverez ci-dessous la liste des postes vacants, et en annexe les fiches de postes correspondantes.

La date limite de retour des candidatures à la Division de l'enseignant est fixée au 11 mars 2019 délai de rigueur.

I / POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES

a. Enseignement à projet spécifique

➤ Classe passerelle

- EMPU Jacques Prévert MULHOUSE 1
- EMPU Porte du miroir MULHOUSE 3

➤ UPE2A

- EEPU André Aalberg à Sainte Marie aux mines INGERSHEIM (poste à 50%)
- EEPU Kléber MULHOUSE 3 (poste plein)
- EEPU Kléber MULHOUSE 3 (poste à 50%)
- MULHOUSE 3, poste itinérant (poste à 50%)

➤ Classe CHAM

- EEPU Brossolette MULHOUSE 2 (2 postes)

b. Enseignement bilingue

➤ Poste LCR - 1 maître/2 langues

Postes en préélémentaire

- ECMA Bennwihr Mittelwihr INGERSHEIM
- ECMA Ungersheim GUEBWILLER
- ECMA Centre Sausheim WITTENHEIM

Postes en élémentaire

- ECEL Seppois le bas ALTKIRCH
- ECEL Les frères Grimm Vogelsheim ANDOLSHEIM
- ECEL Serpentine COLMAR
- ECEL Issenheim GUEBWILLER
- ECEL Pulversheim GUEBWILLER
- ECEL Henri Matisse MULHOUSE 1
- ECEL Nordfeld MULHOUSE 2
- ECEL Haut Poirier MULHOUSE 3
- ECEL Hegenheim SAINT LOUIS
- ECEL Léonard de Vinci Kembs SAINT LOUIS
- ECEL Anne Frank Vieux Thann THANN
- ECEL Munster WINTZENHEIM
- ECEL Xavier Gerber Rouffach WINTZENHEIM

Pour information : s'agissant des postes LCR, la priorité sera donnée aux enseignants souhaitant intégrer le cursus bilingue, puis aux enseignants bilingues qui souhaitent évoluer vers un poste LCR.

Les enseignants intéressés par plusieurs postes LCR sont invités à classer leurs vœux par ordre de préférence dans leur lettre de candidature.

➤ Poste 8h allemand

- EEPU Victor Hugo MULHOUSE 2 (2 postes)

II/ POSTES A PROFIL

➤ Direction REP+

- EEPU Henri Matisse MULHOUSE 1
- EMPU Dieppe MULHOUSE 2

Signé : Anne-Marie MAIRE

ANNEXE – FICHES DE POSTE

N° 1 - ENSEIGNANT EN CLASSE PASSERELLE

Accueil des enfants de deux ans. L'enseignant(e) travaillera en partenariat avec une éducatrice de jeunes enfants pendant le temps d'accueil.

Projets particuliers avec les parents. Postes implantés à Mulhouse.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme GANZITTI – IEN en charge de la mission préélémentaire – IEN ILLFURTH – 03.89.68.05.78

N° 2 – POSTE UNITE PEDAGOGIQUE D'ELEVES ARRIVANTS ALLOPHONES (UPE2A)

Pour tout renseignement complémentaire veuillez prendre contact avec Mr KOZLIK - IEN en charge du dossier CASNAV– Tél. : 03.89.33.31.82

N° 3- CLASSE CHAM

Finalité : « Les classes à horaires aménagés musicales (CHAM) offrent à des élèves motivés par les activités musicales, la possibilité de recevoir en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique » (BO n°31 du 29 août 2002).

Fonctions/activités :

- Assurer un enseignement musical renforcé : technique vocale et chant choral.
 - Conduire une expertise quant aux contenus des apprentissages et à la programmation des activités en direction des enseignants et en collaboration avec les partenaires associés.
 - Impulser et mettre en œuvre des actions communes et projets musicaux, pour les écoles primaires et le collège, au service des apprentissages, en appui de l'activité musicale pratiquée, par l'apport d'une expertise musicale et didactique.
 - Participer au développement et au suivi du projet de classe CHAM vocale.
 - Développer une articulation dynamique avec les structures institutionnelles et associatives locales : corps d'inspection, écoles, collège, Conservatoire, Centre socioculturel, Opéra du Rhin, structures ou ensembles artistiques et musicaux..., en relation avec le coordonnateur du réseau REP+ et les directeurs d'école.
- Cet enseignant devra disposer de compétences relationnelles et musicales reconnues pour assurer un enseignement vocal renforcé de qualité, dans la perspective d'un dispositif de classe à horaires aménagés musique (CHAM vocale).

Compétences et qualités requises :

- Culture et pratique musicale attestées
- Connaissance pédagogiques en technique vocale
- Sens de la pédagogie de projet avec des partenaires extérieurs
- Sens des relations humaines, de l'organisation, de la coordination, du travail en équipe
- Connaissance du système éducatif et de ses acteurs
- Connaissance des structures musicales et associatives locales
- Capacité à constituer un réseau de partenaires pour un projet de CHAM et assurer la liaison nécessaire.

Pour tout renseignement complémentaire concernant ce poste, veuillez contacter monsieur CONROY - IEN de Mulhouse 2 – Tél. : 03 89 33 31 90

N° 4- « UN MAÎTRE DEUX LANGUES » (LCR)

Il s'agit de postes fléchés mixtes (12h français + 12h allemand) : les candidats assureront, sur une seule et même classe, la conduite des activités et de l'enseignement **en allemand et en français** (exemple : lundi : allemand - mardi : français...).

Ce type de poste s'adresse :

- Prioritairement aux enseignants n'exerçant pas actuellement dans l'enseignement bilingue.
- Aux enseignants qui sont déjà dans l'enseignement bilingue, à la condition d'avoir enseigné cinq années au moins dans l'enseignement bilingue paritaire.

Les candidats n'ayant jamais exercé sur un poste bilingue et ayant eu un avis favorable de leur inspecteur de circonscription, seront invités à se présenter **devant une commission d'entretien départementale** qui évaluera leurs compétences linguistiques. Les candidats ayant déjà exercé sur des postes bilingues sont dispensés de cet entretien.

Les enseignants affectés dans la voie bilingue sur des postes LCR perçoivent la moitié de la prime bilingue.

Pour tout renseignement complémentaire sur le niveau requis pour ce type de postes, veuillez contacter Mme CARRETERO, chargée de mission pour le suivi du bilinguisme – Tél. : 03.89.24.87.19.

N° 5 - DIRECTEUR D'ECOLE EN RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE RENFORCE

Textes de référence

Les missions du directeur d'école relevant des réseaux REP+ sont définies par :

- la circulaire n° 2014-163 du 1^{er} décembre 2014 relative au référentiel métier des directeurs d'école
- les principes de l'éducation prioritaire : <http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>
- BO spécial n° 7 du 11 décembre 2014

Missions

- Sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription et selon le contrat d'objectifs défini avec les autorités académiques, le directeur d'une école au sein d'un réseau REP+ exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations et compétences à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école du réseau d'éducation prioritaire.
- Il travaille au sein d'une équipe pluri catégorielle 1er et 2nd degrés, anime des réunions, des groupes de travail avec les équipes des écoles et du collège du REP+ avec les partenaires associés.
- Il assure un pilotage pédagogique volontariste au sein de l'équipe pédagogique pour garantir la réussite des actions innovantes et autres dispositifs au service de la réussite scolaire.
- Il apporte une attention particulière à la personnalisation et à la fluidité des parcours, en favorisant la mise en cohérence et l'articulation des différents dispositifs d'aide.
- Il participe aux différentes réunions du comité de pilotage et contribue activement à ses travaux.
- Il participe à l'élaboration des outils de suivi, de pilotage et d'évaluation en relation étroite avec le coordonnateur du réseau.

Compétences et aptitudes requises

Une présence affirmée, une grande disponibilité, des aptitudes au dialogue, des capacités de médiation sont requises compte tenu de la diversité des interlocuteurs et de l'ambition des dispositifs en œuvre sur ces territoires.

Ce poste spécifique nécessite également :

- une connaissance des enjeux et des problématiques de l'éducation prioritaire ;
- une capacité à travailler en équipe et un sens des responsabilités et de l'initiative ;
- un positionnement institutionnel en adéquation avec les responsabilités exercées ;
- une capacité à engager et à accompagner des initiatives pédagogiques collectives ;
- une maîtrise des outils numériques.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mr Vincent MICHELAT, IEN de la circonscription de Mulhouse 1 - Tél. : 03 89 33 31 76.